

portant sur la cession du véhicule d'occasion Renault Mascott immatriculé 7520-XS-27 à Stéphane Frenot pour un montant de 2 000.00 € TTC.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la cession du véhicule Renault Mascott immatriculé 7520-XS-27 à monsieur Stéphane Frenot en date du 19/03/2025

DECIDE :

- De valider la cession du véhicule cité ci-dessus par Stéphane Frenot Bernay- 28 impasse des Bruyeres 27800 Aclou , pour un montant fixé à 2 000.00 € TTC.

signé électroniquement le 19/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

